

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Présentation du bilan annuel 2015 de la Commission Communale pour
l'Accessibilité. Porté à connaissance

Séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, M Demanes, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Alhaitz, Mme Laplace, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Moebs, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Layrisse à M Barat
M Alban à Mme Dumas
Mme Ferec à M Augé
M Garnier à Mme Le Moller
Mme Rivière à M Braun

Secrétaire de séance : M Fabrice Demanes.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2016
Rendue exécutoire le : 12 avril 2016
Publiée le : 12 avril 2016

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2016

Présentation du bilan annuel 2015 de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Porté à connaissance

Mme Françoise Hanusse, Adjointe au maire déléguée à l'Accessibilité, à la prévention santé et à la petite enfance présente le rapport suivant.

Considérant que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Municipal est l'une des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité créée par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que ce rapport doit être transmis au Préfet de la Gironde, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Considérant le rapport bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2015 annexé à la présente délibération.

Après présentation du bilan 2015 en Commission Communale d'Accessibilité le 24 mars 2016.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Prend acte du bilan 2015 de la Commission Communale pour l'Accessibilité qui lui a été présenté.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 avril 2016
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



BILAN 2015 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Saint-Médard-en-Jalles, le 26 février 2016

Service : Pôle technique et opérationnel

I – Modification des représentants de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, le Maire, Monsieur Jacques Mangon, a arrêté la liste des membres des différents collèges de la CCA qu'il préside.

Suite à des changements de représentants, une délibération a été adoptée en Conseil Municipal du 28 mai 2015 et une autre en Conseil Municipal du 24 septembre 2015 afin d'arrêter la nouvelle liste de représentants. Ces délibérations (n°DG15_065 et n°DG15_110) donnent ainsi la composition des collèges suivante :

Collège des élus : M. MANGON Jacques
Mme ALHAITZ Emmanuelle
M. ACQUAVIVA Jean-Claude
Mme HANUSSE Françoise
M. BARAT Michel
Mme DURAND Véronique (conseiller de l'opposition)

Collège des associations : M. CARDIN Francis (G.I.H.P.)
Mme AGUIRRE Annick (APAJH)
Mme OUILLADE Marie-Christine (AFM)

Collège des usagers : Mme JODAR Nelly
M. MILLET Stéphane
M. CAPITAINE Pierre
M. SABATO BOSCO

Collège des professionnels : M. DUPEYRAS Vincent (enseignant)
Mme BORUTA Bénédicte (Aquitanis)
M. GUFFROY (Gironde Habitat)
Mme GOURHAND Sandrine (commerçante)
Mme BUHOT-GADRET (commerçante)
M. ROGER François (commerçant)

Collège des conseillers techniques et administratifs :
Le Directeur Général des Services
Le Directeur des Services Techniques
La Directrice du CCAS
La chef de projet Agenda 21
Les référents accessibilité du Pôle Technique et Opérationnel.

Les cinq missions de la CCA sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité (cadre bâti existant, voirie, espaces publics et transports)
- Faire des propositions d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui

- ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal

II – Réunion de la CCA du 14 avril 2015

La première réunion de l'année 2015 s'est tenue le 14 avril. Le compte rendu de cette réunion est joint au présent rapport.

Les points qui ont été abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

- Fonctionnement de la CCA
- Organisation de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sur la thématique de l'Accessibilité
- Rappel sur le contexte législatif en terme d'accessibilité
- Bilan des actions menées par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour les ERP communaux jusqu'à ce jour
- Point sur les ERP propriétés de la ville mais loués
- Point sur les autres ERP de la commune

III – Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville

Avant la réalisation de son Ad'AP, la Ville s'est engagée dans la mise aux normes accessibilité de ses ERP par :

- la réalisation d'audits accessibilité en 2010
- la mise aux normes accessibilité lors d'une rénovation ou d'une construction neuve (Cap Ouest, Mairie annexe, Ball' en Jall', chalet Ariane, APA...)
- la réalisation de travaux dans certains ERP suite aux audits de 2010 :
 - chaîne de déplacement, traitée en totalité à chaque fois
 - manque la signalétique accessibilité
- la revisite, fin 2014, en interne de tous les ERP de 5ème catégorie pour faire le point sur les travaux réalisés ou restants afin d'émettre les attestations d'accessibilité.

Ainsi, au 28/02/2015, 13 attestations d'accessibilité pour des ERP de 5ème catégorie conformes au 31/12/2014 ont été envoyées en Préfecture (sur un total de 84 bâtiments soit 15%).

Pour les autres ERP, la Ville a donc passé un marché pour la réalisation d'un Ad'AP le 07/04/2015. Ce marché a permis de refaire les audits accessibilité selon la loi modifiée et de concevoir l'Ad'AP communal.

Compte-tenu de son patrimoine restant à mettre aux normes accessibilité handicapés (63 ERP et 10 IOP), la commune a donc élaboré un Ad'AP sur 9 ans.

Pour établir la programmation de ses travaux, la commune a croisé plusieurs stratégies :

- Organiser la répartition territoriale des services rendus : cette approche a permis de répartir les priorités de manière pertinente sur le plan géographique (à l'échelle des quartiers de la commune). Le patrimoine ciblé par cette stratégie concerne tous les bâtiments.
- Améliorer la chaîne de déplacement : avec cette approche, la commune cherche à améliorer la chaîne de déplacement en privilégiant les bâtiments avec un niveau d'accessibilité faible pour le handicap moteur puis le handicap visuel.
- Prioriser des typologies de services : cette démarche a permis de privilégier les établissements scolaires puis les établissements sportifs possédant un label handisport. Les établissements qui sont susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur activité ont également été mis en avant dans cette stratégie.
- Favoriser les programmes de rénovation indépendant de l'accessibilité : traiter la mise en accessibilité en même temps qu'un autre programme de travaux déjà en cours.
- Regrouper des travaux de même nature : les diagnostics ont fait apparaître de nombreux travaux récurrents simples. Disposant de marchés de travaux à bon de commandes en lots séparés (peinture, menuiserie, serrurerie, ...), la commune déploiera la mise en accessibilité des établissements scolaires selon cette approche pour les

petites opérations ne nécessitant pas de Maîtrise d'oeuvre.

Au total, 6466 actions de travaux doivent être réalisées par la ville pour mettre aux normes accessibilité l'ensemble de ces ERP. A titre de comparaison, seulement 4 dérogations pourraient être demandées pour des raisons de non faisabilités techniques.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des investissements sur les 3 premières années (1ère période) ainsi que les deux dernières périodes :

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	724 218 € TTC
Année 2	807 536 € TTC
Année 3	765 661 € TTC
Période 2 (année 4, 5 et 6)	2 473 639 € TTC
Période 3 (année 7, 8 et 9)	2 278 023 € TTC
Total	7 049 077 € TTC

Le dossier d'Ad'AP a été déposé le 25 septembre 2015 en Préfecture et a reçu un avis favorable le 24 novembre 2015 par arrêté de Monsieur le Préfet.

IV – Journée de sensibilisation des commerces et professions libérales installés sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles et Eco-défis

Le lundi 6 juillet 2015, la Ville, en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), a organisé une matinée d'information sur la réglementation accessibilité à destination des commerces et des professions libérales installés sur la commune. Une dizaine de participants étaient présents et ont pu poser des questions relatives à la législation en vigueur et à leur propre cas.

Parallèlement à cela, En 2015, La ville de Saint Médard en Jalles s'est associée à la Chambre de Métiers et d'Artisanat Gironde (CMARA33), afin de sensibiliser les commerçants, artisans et prestataires de services aux enjeux du développement durable dans une démarche appelée les "Eco-défis". Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention d'une reconnaissance, les commerçants et artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable. Pour se faire, les commerçants ont été évalué au travers de critères objectifs et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller qui les a renseigné et incité à se mettre en règle vis à vis des normes d'accessibilité de leurs locaux et bien entendu d'autres sujets environnementaux (tri des déchets, maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, commercialisation ou utilisation d'éco-produits, mobilité, déplacements doux, etc.). Ainsi, 24 entreprises situées sur la ville ont répondu présentes et ont été labellisées en janvier 2016. Elles détiennent désormais le label éco-défis pour deux ans, bénéficiant d'une communication dynamique avec les acteurs et partenaires locaux (article du groupe Sud-Ouest, cérémonie de remise de trophées, un kit de communication), d'une notoriété renforcée. Au delà, se sont les habitants et clients qui sont sensibilisés à ces questions environnementales et d'accessibilité.

V – Réunion de la CCA du 22 septembre 2015

La deuxième et dernière réunion de l'année 2015 s'est tenue le 22 septembre. Le compte rendu de cette réunion est joint au présent rapport.

Cette réunion a été menée par le bureau d'études ACCEO qui a réalisé l'Ad'AP communal. L'objet de cette cession était de présenter aux membres de la CCA l'Ad'AP de Saint-Médard-en-Jalles en détail avant le dépôt en Préfecture.

VI – Point sur les démarches des commerces et professions libérales de la commune

Au 26/02/2016, le bilan suivant sur les démarches des commerces et professions libérales de la communes peut être dressé :

- 29 attestations sur l'honneur d'établissements accessibles au 31/12/2014 ont été envoyées à la CCA

- 14 cerfas 15247*01 (établissements non conformes au 31/12/2014 mais rendus conformes au 27/09/2015) ont été envoyées à la CCA
- 45 Ad'AP ont été déposés en mairie, dont 6 ont reçu un avis favorable de la Préfecture, 10 un avis défavorable, le reste étant en attente de retour de la Préfecture.



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Affaire suivie par :
Claire Eutrope
Tél. : 05 56 70 71 17

<p>◆ Objet : Commission Communale d'Accessibilité du 14-04-2015</p>	
<p>Date : 14/04/2015 Lieu : Salle du conseil municipal</p>	
<p>◆ Début de réunion : 17h00</p> <p>◆ Fin de réunion : 18h30</p>	<p>◆ Animateur(s) : Claire Eutrope</p> <p>◆ Rapporteur(s) : Claire Eutrope</p>
<p>◆ Participants</p> <p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Acquaviva (Elu ville de Saint-Médard-en-Jalles) - Mme Hanusse (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) - M. Barat (Elu ville de Saint-Médard-en-Jalles) - M. Cardin (Espace 33) - Mme Eveno (Espace 33) - M. Furiano (Espace 33) - Mme Ouillade (A.F.M) - Mme Jodar (usager) - M. Capitaine (usager) - Mme Boruta (Aquitanis) - Mme Buhot-Gadret (commerce) - Mme Hélaudais (Ville de Saint-Médard) - M. Desbieys (Ville de Saint-Médard) - Mme Jariod (Ville de Saint-Médard) - Melle Eutrope (Ville de Saint-Médard) - M. Sarraute (Ville de Saint-Médard) - Mme Jauhault (Ville de Saint-Médard) 	<p>◆ Participants</p> <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Mangon (Maire ville de Saint-Médard-en-Jalles) - Mme Alhaitz (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) - Mme Legay (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) - Mme Aguirre (APAJH) <p>Absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Millet (usager) - M. Sabato Bosco (usager) - M. Dupeyras (professionnel) - Représentant de Gironde Habitat - Mme Gourhand (commerce) - M. Roger (commerce) <p>◆ Destinataires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membres de la commission - Direction Générale des Services - Cabinet du Maire
<p>◆ Documents annexés :</p>	

x

Compte-rendu :

1°) Point sur le fonctionnement de la Commission Communale d'Accessibilité

- Obligatoire dans les communes > 5 000 habitants
- Présidée par le Maire et composée de représentants :
 - de la commune
 - d'associations pour personnes handicapées
 - d'associations pour personnes âgées
 - d'acteurs économiques
 - d'usagers de la Ville
- 5 missions :
 - Dresser le constat de l'état d'accessibilité (cadre bâti existant, voirie, espaces publics et transports)
 - Etablir un rapport annuel présenté en CM
 - Faire des propositions d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
 - Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
 - Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2°) Organisation de la Ville sur la thématique de l'accessibilité

- une élue en charge de l'accessibilité, de la prévention et de la santé : Mme Hanusse
- les services techniques de la Ville en charge de la planification, des études et des travaux avec :
 - une référente programmation accessibilité en charge de la coordination et du marché d'Ad'AP : Melle Eutrope
 - un référent technique accessibilité en charge du suivi des travaux régie et entreprise : M. Sarraute.
- l'ensemble des services sont mobilisés (CCAS, Economie emploi, Accueil...)

3°) Un rappel sur le contexte législatif est présenté à la commission. En effet, la loi n° 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité de tous les ERP au 01/01/2015.

Face au constat que cette date butoir ne serait pas respectée, l'Etat a souhaité alléger le dispositif réglementaire et fixer de nouveaux délais de mise en accessibilité de tous les ERP en échange de quoi, les propriétaires s'engageaient officiellement et en « toute conscience » dans des travaux de mise en accessibilité.

Ont été ainsi mis en place deux dispositifs :

- pour les ERP conformes aux normes accessibilité au 31/12/2014 : envoi d'une attestation en Préfecture et Mairie d'implantation de l'ERP avant le 28/02/2015
- pour les ERP non conformes aux normes d'accessibilité au 31/12/2014 : élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à déposer en Préfecture (ou Mairie) avant le 27/09/2015.

x

4°) Un bilan des actions menées par la Ville pour les ERP communaux a été présenté :

- audits accessibilité réalisés en 2010
- lors d'une rénovation ou d'une construction neuve, mise aux normes accessibilité (Cap Ouest, Mairie annexe, Ball' en Jall', chalet Ariane, APA...)
- des travaux ont été effectués dans certains ERP suite aux audits de 2010 :
 - chaîne de déplacement traitée en totalité à chaque fois
 - manque la signalétique accessibilité
- fin 2014, revisite en interne de tous les ERP 5ème catégorie pour faire le point sur les travaux réalisés ou restants afin d'émettre les attestations d'accessibilité. Au 28/02/2015, 13 attestations d'accessibilité pour des ERP de 5ème catégorie conformes au 31/12/2014 ont été envoyées en Préfecture (sur un total de 84 bâtiments soit 15%)
- marché pour la réalisation d'un Ad'AP passé le 07/04/2015 : réalisation des audits accessibilité selon la loi modifiée et de l'Ad'AP pour dépôt le 27/09/2015 en Préfecture.

Le planning de ce marché d'Ad'AP a été présenté en commission et il a bien été spécifié que la CCA serait consultée sur l'élaboration de cet Ad'AP communal.

5°) Un point sur les ERP propriété de la ville mais loués a également été présenté :

- la ville compte 33 baux administratifs et économiques
- à l'heure actuelle, seulement 2 ont fait une demande d'information sur les dispositions prises par la Ville pour rendre leurs locaux accessibles : UCPA et Pôle Emploi. La commune leur a répondu en notifiant que leurs locaux n'étaient pas aux normes accessibilité en vigueur et qu'en ce sens, il feraient partis de l'Ad'AP communal. Les travaux prévus sur ces bâtiments leur seraient communiqués dès que possible.
- Parmi ces 33 locaux, ceux accueillant du public font partis du prochain Ad'AP.

6°) Un point sur les autres ERP de la commune a également été présenté :

- la Ville compte 476 « commerces » et 279 locaux de professions libérales
- parmi ces 755 ERP, seuls 14 ont envoyé leur attestation d'accessibilité ou Ad'AP à la CCA (2%), ce qui montre un manque de mobilisation sur la thématique de l'accessibilité.
- réflexion en cours pour faire une matinée d'information aux commerces et professions libérales sur l'obligation règlementaire accessibilité (exemple concret de la commune de Biganos le 13 avril dernier).

A ce titre, Mme Jouhault, responsable du service Economie et Emploi de la commune intervient en expliquant qu'une Box Accessibilité est actuellement distribuée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour sensibiliser les commerces et professions libérales à cet enjeux et indique que le temps/journée d'information pourra être organisée en collaboration avec la CCI et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

En fin de réunion sont donc abordés les points à poursuivre :

- démarrage de la mission d'Ad'AP avec mise en place d'un comité de pilotage
- temps d'information et de sensibilisation des commerces et professions libérales sur la thématique de l'accessibilité handicapés

×



- PAVE et Espace public se déroule suivant les engagement de Bordeaux Métropole
- nouvelle délibération pour remplacer les membres de la CCA n'étant plus actifs (collège des usagers et des professionnels)
- volontariat des membres de la CCA pour être plus consultés ou associées aux dossiers de la ville qui peuvent comporter une dimension accessibilité.

Un dernier point est abordé avant la clôture de cette réunion et concerne les logements accessibles aux personnes handicapées :

- à l'heure actuelle, la ville compte 37 logement adaptés et 4 logements très adaptés (recensement GHP)
- une réunion va être mise en place entre les bailleurs sociaux et le service urbanisme de la ville pour développer des logements adaptés et non adaptables. Ce point est largement soutenu par la CCA qui constate que ces logements adaptables nécessite des travaux importants pour réellement les rendre accessibles aux personnes handicapées.

x

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Place de l'Hôtel-de-Ville CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Tél. +33 (0)5 56 57 40 40
Fax. +33 (0)5 56 57 40 06
mairie@saint-medard-en-jalles.fr
www.saint-medard-en-jalles.fr

Horaires d'ouverture
le lundi de 13h à 17h30 — jusqu'à 18h30 pour l'état civil,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
le samedi de 10h à 12h — permanence état civil.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Affaire suivie par :
Claire Eutrope
Tél. : 05 56 70 71 17

<p>◆ Objet : Commission Communale d'Accessibilité du 22-09-2015</p>	
<p>Date : 22/09/2015 Lieu : Salle du conseil municipal</p>	
<p>◆ Début de réunion : 14h00</p>	<p>◆ Animateur(s) : Bureau ACCEO</p>
<p>◆ Fin de réunion : 16h15</p>	<p>◆ Rapporteur(s) : Claire Eutrope</p>
<p>◆ Participants</p> <p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Acquaviva (Elu ville de Saint-Médard-en-Jalles) – Mme Hanusse (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) – M. Barat (Elu ville de Saint-Médard-en-Jalles) – Mme Baylaucq (Aquitanis) remplaçant Mme Boruta excusée – Mme Hélaudais (Ville de Saint-Médard) – M. Desbieys (Ville de Saint-Médard) – Mme Jariod (Ville de Saint-Médard) – Melle Eutrope (Ville de Saint-Médard) – M. Sarraute (Ville de Saint-Médard) – Mme Jouhault (Ville de Saint-Médard) – Mme Bellier (bureau ACCEO) – M. Chambras (bureau ACCEO) 	<p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Mangon (Maire ville de Saint-Médard-en-Jalles) – Mme Alhaitz (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) – Mme Aguirre (APAJH) – Mme Ouillade (A.F.M) – Mme Jodar (usager) – M. Capitaine (usager) – Mme Boruta (Aquitanis) <p>Absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mme Legay (Elue ville de Saint-Médard-en-Jalles) – M. Cardin (Espace 33) – M. Millet (usager) – M. Sabato Bosco (usager) – M. Dupeyras (professionnel) – Représentant de Gironde Habitat – Mme Gourhand (commerce) – Mme Buhot-Gadret (commerce) – M. Roger (commerce) – M. Grandjean (Ville de Saint-Médard) <p>◆ Destinataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Membres de la commission – Direction Générale des Services – Cabinet du Maire
<p>◆ Documents annexés :</p>	

×

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Place de l'Hôtel-de-Ville CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Tél. +33 (0)5 56 57 40 40
Fax. +33 (0)5 56 57 40 06
mairie@saint-medard-en-jalles.fr
www.saint-medard-en-jalles.fr

Horaires d'ouverture
le lundi de 13h à 17h30 — jusqu'à 18h30 pour l'état civil,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
le samedi de 10h à 12h — permanence état civil



Compte-rendu :

Le bureau d'études ACCEO qui a été mandaté par la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour réaliser l'agenda d'accessibilité programmée de la commune présente à la commission communale pour l'accessibilité le dossier d'Ad'AP qui sera déposé en Préfecture le vendredi 25 septembre 2015.

1°) Un petit rappel règlementaire est fait sur la loi handicap et les derniers décrets et arrêtés publiés en 2015. Dans ce contexte, il est mis en avant que la Ville se situe dans le cas où ses ERP ne sont pas conformes au 31/12/2014 et doit donc élaborer son Ad'AP avant le 27/09/2015.

2°) Il est rappelé que la ville a déjà fait parvenir à la Préfecture de Gironde 13 attestations sur l'honneur pour des ERP conformes au 31/12/2014.

3°) Compte-tenu de son patrimoine restant à mettre aux normes accessibilité handicapés (63 ERP et 10 IOP), la commune a donc élaboré un Ad'AP sur 9 ans.

4°) Pour établir la programmation de ses travaux, la commune a croisé plusieurs stratégies :

- Organiser la répartition territoriale des services rendus : cette approche a permis de répartir les priorités de manière pertinente sur le plan géographique (à l'échelle des quartiers de la commune). Le patrimoine ciblé par cette stratégie concerne tous les bâtiments.
- Améliorer la chaîne de déplacement : avec cette approche, la commune cherche à améliorer la chaîne de déplacement en privilégiant les bâtiments avec un niveau d'accessibilité faible pour le handicap moteur puis le handicap visuel.
- Prioriser des typologies de services : cette démarche a permis de privilégier les établissements scolaires puis les établissements sportifs possédant un label handisport. Les établissements qui sont susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur activité ont également été mis en avant dans cette stratégie.
- Favoriser les programmes de rénovation indépendant de l'accessibilité : traiter la mise en accessibilité en même temps qu'un autre programme de travaux déjà en cours.
- Regrouper des travaux de même nature : les diagnostics ont fait apparaître de nombreux travaux récurrents simples. Disposant de marché de travaux à bon de commandes en lots séparés (peinture, menuiserie, serrurerie, ...), la commune déploiera la mise en accessibilité des établissements scolaires selon cette approche pour les petites opérations ne nécessitant pas de Maîtrise d'oeuvre.

5°) Au total, 6466 actions de travaux doivent être réalisées par la ville pour mettre aux normes accessibilité l'ensemble de ces ERP. A titre de comparaison, seulement 4 dérogations pourraient être demandées pour des raisons de non faisabilités techniques.

6°) Le tableau ci-dessous résume la répartition des investissements sur les 3 premières années (1ère période) ainsi que les deux dernières périodes :

x

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Place de l'Hôtel-de-Ville CS 60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Tél. +33 (0)5 56 57 40 40
Fax. +33 (0)5 56 57 40 06
mairie@saint-medard-en-jalles.fr
www.saint-medard-en-jalles.fr

Horaires d'ouverture
le lundi de 13h à 17h30 — jusqu'à 18h30 pour l'état civil,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
le samedi de 10h à 12h — permanence état civil.



	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	724 218 € TTC
Année 2	807 536 € TTC
Année 3	765 661 € TTC
Période 2 (année 4, 5 et 6)	2 473 639 € TTC
Période 3 (année 7, 8 et 9)	2 278 023 € TTC
Total	7 049 077 € TTC

7°) Le dossier d'Ad'AP est à ce jour quasi complet : il manque seulement la délibération du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire a déposé l'Ad'AP en Préfecture.

x



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DG16_060
Date de la décision:	2016-04-07 00:00:00+02
Objet:	PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ A CONNAISSANCE
Classification matières/sous-matières:	9.1
Identifiant unique:	033-213304496-20160407-DG16_060-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20160407-DG16_060-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
nom de original: DG16_060.pdf	application/pdf	4406719
nom de métier: 033-213304496-20160407-DG16_060-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	4406719

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2016 à 11h05min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2016 à 11h12min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2016 à 11h13min22s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	12 avril 2016 à 11h16min52s	Recu par le MIOCT le 2016-04-12